

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****SEANCE DU 11 JUIN 2018****PRÉSENTS (14)**

Annick MERLE - Thierry TOULEMONDE - Annie BARBIER - Jean-René RABILLOUD - Sandrine GRACIA - Rémi CHATELAT - Monique PONGAN - Gérard FERRAND - Anne AUVERNET - Delphine FUSIER - André CHANTIOUX - Annie PRESLE - Mathilde MELAN - Jean-Pierre GUILLOT

ABSENTS (4)

Arnaud CAILLIARD - Catherine GROS - Lucienne MORTON - Georges PIROIRD

POUVOIR (2)

Catherine GROS donne pouvoir à Anne AUVERNET - Georges PIROIRD donne pouvoir à Jean-Pierre GUILLOT

La séance publique est ouverte à 20h40 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de FRONTONAS.

Madame le Maire propose de désigner Madame Annie PRESLE comme Secrétaire de séance. Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Annie PRESLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.
(Approuvé à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Adoption et signature du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2018**
- 3. Délibérations**

Ressources humaines :

2018-05-02 : Délibération portant attribution d'un complément de rémunération aux agents en contrat d'accompagnement à l'emploi.

Affaires scolaires :

2018-05-03 : Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019.

Affaires générales :

2018-05-04 : Attribution et facturation des clés supplémentaires aux associations et utilisateurs des bâtiments communaux et/ou salles communales et annexes.

2018-05-05 : Convention de groupement de commandes entre les communes de Frontonas et Panossas

Informations et questions diverses

- **Approbation du procès-verbal du 9 avril 2018**
(Approuvé à l'unanimité)

2018-05-02 : Délibération portant attribution d'un complément de rémunération aux agents en contrat d'accompagnement à l'emploi (rapporteur le Maire)

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération du 27 juin 2005 le conseil municipal a instauré un régime indemnitaire pour les agents de la commune permettant de leur verser un complément de traitement.

Cependant, et conformément aux décrets en vigueur, seuls les agents dont les postes ont été créés par l'assemblée délibérante peuvent bénéficier du régime indemnitaire. Ainsi il est versé aux fonctionnaires (stagiaires et titulaires) et étendu aux agents non-titulaires de droit public (CDD et CDI). En revanche, les agents vacataires, en contrat aidé (CAE, Emploi d'Avenir) ou sous contrat d'apprentissage ne peuvent pas profiter de ce complément de rémunération.

Trois agents ont été embauchés en contrat d'accompagnement à l'emploi depuis juillet 2016. Aussi, dans un souci d'unicité et d'égalité de traitement au regard des employés municipaux, il est proposé au conseil municipal de leur attribuer un complément de rémunération annuel selon les modalités suivantes :

- Versement unique sur le traitement du mois de juin 2018 correspondant à l'indemnité d'administration et de technicité versée à un fonctionnaire occupant le même grade dans la collectivité. Ces montants sont calculés au prorata du temps de travail et de présence.
- Agent d'animation périscolaire 21h50 présent durant 1 an : 558.64 €
- Agent d'animation périscolaire 23h50 présent durant 1 an : 610.66 €
- Agent d'animation périscolaire 20h00 présent durant 1 an : 242.81 €

- **Adopté à l'unanimité**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

**2018-05-03 : Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019
(rapporteur Annie BARBIER)**

Madame Annie BARBIER, adjointe déléguée aux affaires scolaires, rappelle que les nouveaux rythmes scolaires mis en place en 2014 avec notamment les temps d'activités périscolaires, vont connaître une nouvelle évolution.

En effet, le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Vu les délais contraints pour la rentrée 2017, la commune avait estimé préférable de reporter la décision d'une année.

Suite à une concertation avec les enseignants, des éléments ont justifié une demande de modification des rythmes scolaires auprès de l'académie de Grenoble afin de revenir à une semaine de 4 jours :

- La durée de présence des enfants dans l'école s'est allongée de façon notable. Pour certains celle-ci atteint jusqu'à 11h.
- Le mercredi s'ajoute avec une durée pouvant atteindre 5h (garderie, école, garderie)

La durée hebdomadaire peut donc totaliser 49 heures dans les mêmes locaux et globalement les enfants sont plus fatigués qu'avant la réforme.

Concernant la collectivité, il est fait état du coût financier de ces « nouveaux » rythmes scolaires qui a généré une dépense annuelle d'environ 40 000 € avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 50 € par enfant et une participation des familles.

Lors du Conseil d'école qui s'est tenu le 14 décembre 2017, les résultats du vote en faveur de la semaine de 4 jours ont été les suivants :

	Représentants de la commune	Représentant de l'équipe pédagogique	Représentants des parents d'élèves	TOTAUX
POUR	2	5	5	12
CONTRE	0	1	0	1
ABSTENTION	0	0	0	0

Par ailleurs, il a également été proposé et validé par le Conseil d'école de modifier les horaires de l'école pour les classes de maternelle et d'élémentaire de la manière suivante :

	Matin			Durée de la pause méridienne	Après-midi			Durée de la journée
	Début des cours	Fin des cours	Durée		Début des cours	Fin des cours	Durée	
Lundi	8h30	11h45	3h15	2h	13h45	16h30	2h45	6h
Mardi	8h30	11h45	3h15	2h	13h45	16h30	2h45	6h
Mercredi								
Jeudi	8h30	11h45	3h15	2h	13h45	16h30	2h45	6h
Vendredi	8h30	11h45	3h15	2h	13h45	16h30	2h45	6h
Samedi								
Durée hebdomadaire des enseignements								24h

En effet, la décision principale de ce changement d'horaires est motivée notamment par le fait que les élèves sont plus disponibles le matin pour l'enseignement.

Par courrier du 27 avril 2018, le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) a confirmé la validation de cette organisation sur 8 demi-journées aux horaires d'aménagement proposés.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- ✚ **DE MODIFIER les rythmes scolaires de l'école communale pour les classes de maternelle et d'élémentaire sur la base de 24h d'enseignement réparties sur 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi).**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

- ✚ **DE PROCEDER au changement d'horaires des cours selon le tableau ci-dessus et de maintenir une pause méridienne de 2h.**
- ✚ **DIRE que ces aménagements seront effectifs à la rentrée scolaire 2018/2019.**

2018-05-04 : Attribution et facturation des clés supplémentaires aux associations et utilisateurs des bâtiments communaux et/ou salles communales et annexes (rapporteur Jean-René RABILLOUD)

Suite à l'ouverture de l'agrandissement de la halle des sports et aux changements des fermetures de cet équipement par la mise en place de « pass », les associations qui ont une activité régulière dans le bâtiment communal se voient confier une clé qui leur permet d'y accéder.

Vu le coût qu'engendreraient les remplacements des clés ou des barillets en cas de perte, les représentants d'association et/ou les utilisateurs s'engagent par écrit à faire preuve d'une grande vigilance et à rembourser le matériel perdu.

De plus, certaines associations, ayant plusieurs intervenants à des moments différents de la semaine, ont demandé des supplémentaires. Il est donc proposé que le double et/ou la perte de clé soit facturé au prix de revient établi par le fournisseur (en 2018 le tarif est de 32.00 € TTC).

- **Adopté à l'unanimité**

2018-05-05 : Convention de groupement de commandes entre les communes de Frontonas et Panossas (rapporteur Thierry TOULEMONDE)

Monsieur Thierry TOULEMONDE, adjoint au maire, expose à l'assemblée que pour mener à bien la mission de préservation et d'interprétation des sites des espaces naturels sensibles « la Tourbière de Charamel » une étude hydrologique, hydrogéologique et un suivi des niveaux d'eau doit être conduite.

Une consultation est prévue visant 3 objectifs :

- Mieux connaître le fonctionnement naturel de la tourbière à l'état actuel,
- Identifier des solutions aux problématiques hydrologiques identifiées, notamment l'interruption de la continuité aquatique,
- Définir une stratégie de préservation et/ou restauration avec la mise en place d'un protocole de suivi du fonctionnement hydrologique.

Le site se situant sur les communes de Frontonas et de Panossas, il convient d'établir une convention de groupement de commande pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention annexée à la présente délibération fixe le cadre de passation du marché de prestation de service et précise que le coordonnateur du groupement de commande sera la commune de Frontonas.

- **Adopté à l'unanimité**

Informations et questions diverses :**Jean-Pierre GUILLOT :**

- Souhaite savoir si la commune a des précisions concernant l'ouverture du multi-accueil ?
 - Mme le Maire précise que le dossier est toujours en expertise et que la CCBD a fixé pour objectif une ouverture en septembre ou toussaint. La mairie a sollicité la CCBD pour qu'un retour d'information lui soit fait rapidement ainsi qu'auprès des parents utilisateurs.

Thierry TOULEMONDE :

- La CCBD a débuté un travail sur le plan local de l'habitat (PLH). Frontonas est perçu comme une commune dynamique. Le PLH prévoit 270 logements neufs d'ici à 2040. Ce travail se fait en lien avec le SCOT.

Gérard FERRAND :

- Situation sur l'état des routes après les orages. Sur Corbeyssieu, il y a nécessité de renforcer certaines parties de la route avec un empiérement et de poser un enrobé. La réfection des tranchées au niveau du Chemin de la Croix St Martin et de Chapolay sont à prévoir.

Sandrine GRACIA :

- Rend compte du chantier de démolition. Travail de qualité. Retours de la population positifs.
- Les travaux d'adduction d'eau continuent avec notamment la création d'un poteau incendie sur les hauts de Corbeyssieu
- Les travaux du THD sont finalisés à 90%. Rappel ce sont des travaux de réseaux structurants qui par la suite feront l'objet de délégation de service public pour les fournisseurs d'accès.
- L'enquête publique sur la modification n°1 du PLU s'achève le vendredi 15 juin 2018.

Rémi CHATELAT :

- Point sur la vogue qui pour désormais s'est tenue vers la halle des sports. Les retours sont positifs notamment sur la sécurisation des lieux. Le feu d'artifice, qui a été financé en partie par les

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

forains, a obtenu un franc succès. L'an prochain les forains souhaitent s'impliquer dans la publicité autour de cet évènement. Un bémol quant à l'éclairage extérieur.

Mme le Maire :

- Rend compte du rendez-vous avec l'agence de communication LIGNE OVALE sur le devenir du bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 11 JUIN 2018	
LISTE DE PRESENCE	EMARGEMENT
MERLE Annick	
TOULEMONDE Thierry	
MORTON Lucienne	Absente
CHATELAT Rémi	
BARBIER Annie	
RABILLOUD Jean-René	
AUVERNET Anne	
FERRAND Gérard	
PONGAN Monique	
MELAN Mathilde	
CAILLIARD Arnaud	Absent
PRESLE Annie	
PIROIRD Georges	Absent donne pouvoir à JP GUILLOT
GRACIA Sandrine	
GUILLOT Jean-Pierre	
FUSIER Delphine	
CHANTIOUX André	
GROS Catherine	Absente donne pouvoir à Anne AUVERNET